

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil Municipal

2018 – 03 – 01 CONVENTION DE PARTENARIAT 2018-2023 ENTRE LA VILLE DE GUJAN-MESTRAS ET L'EPIC OFFICE DE TOURISME

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras.

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2018

PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, Monique POISSON, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, Nicole NUGEYRE, François-Xavier RAHIER, Maryse LALANDE, Bruno DUMONTEIL, Mireille MAZURIER, Michèle BOURGOIN, Tony LOURENÇO, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Danièle DUBOURDIEU, Alain POLI, Sylviane STOME, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, Jacques CHAUVET, conseillers municipaux

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION

Patrick MALVAËS donne procuration à Marie-Hélène DES ESGAULX

Bernard COLLINET donne procuration à Évelyne DONZEAUD

Sylvie BANSARD donne procuration à Tony LOURENÇO

Justine BONNEAUD donne procuration à André MOUSTIÉ

Jérémy DUPOUY donne procuration à Sylviane STOME

Maxime KHELOUFI a été nommé secrétaire de séance

Par délibération en date des 29/03/2018, la ville de Gujan-Mestras a créé l'EPIC Office de Tourisme de Gujan-Mestras auquel, elle délègue les missions de service public d'accueil, d'information, d'animation, de promotion et de développement touristique de la station.

Une convention de partenariat entre la ville et l'EPIC définit les missions et objectifs fixés à l'EPIC ainsi que les moyens mis à sa disposition pour les réaliser. La convention actuelle étant arrivée à son terme, il convient de la renouveler.

S'agissant du projet de convention 2018-2023, celui-ci rappelle le cadre des missions confiées à l'EPIC, à savoir :

- Assurer l'accueil et l'information des touristes sur la commune,
- Assurer la promotion touristique du territoire en cohérence avec l'action du SIBA, des Comités Départemental et Régional du Tourisme,
- Animer et coordonner le développement touristique de la ville, depuis la définition de la stratégie et la programmation des actions de développement jusqu'à l'évaluation des actions entreprises,
- Assurer la coordination et la mise en réseau des entreprises et organismes intéressés au développement touristique de la station,
- Apporter un concours technique à la conception et à la réalisation de projets et d'opérations touristiques à caractère structurant : création, mise en gestion d'équipements, programmation d'événements,
- Animer le montage et la commercialisation de produits touristiques,
- Gérer la maison de l'huître et le camping municipal de Verdalle.

Au cours de la nouvelle période, l'Office de Tourisme devra notamment :

- Apporter son concours à la réalisation et au fonctionnement de futurs équipements notamment culturels : salle de spectacle,
- Mettre en œuvre toutes les actions nécessaires afin de tendre au maintien de son classement en « catégorie I »,
- Développer l'offre de visites guidées, de circuits de découverte, de promenades en bateau au départ du port de La Hume ou des autres points d'embarquement de la station adaptés au transport de passagers,
- Sensibiliser et accompagner les hébergeurs dans leurs démarches de classement ou de labellisation,
- Mettre en œuvre, s'agissant des billetteries, les moyens techniques permettant la vente par Internet.

Ainsi, et après avoir pris connaissance du projet de convention de partenariat 2018-2023, je vous demande :

- d'approuver la convention de partenariat entre la ville de Gujan-Mestras et l'EPIC office de tourisme de Gujan-Mestras pour la période 2018-2023 conformément au projet joint en annexe ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention de partenariat et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L' UNANIMITÉ

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

Publication le...30/03/2018
GUJAN-MESTRAS le...30/03/2018....

Marie-Hélène DES ESGAULX
Maire de Gujan-Mestras

